



Sainte-Foy, 25 juillet 2003

Monsieur Yanick Matteau  
Ressources naturelles Canada  
580, rue Booth  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0E4

Votre réf.

Notre réf.  
6900-340-M/98

**Objet :** Aménagement d'un parc d'éoliennes sur le Mont Copper, Murdochville

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint nos commentaires à l'égard du rapport d'examen environnemental préalable pour le projet d'aménagement d'un parc d'éoliennes sur le Mont Copper à Murdochville.

Vous constaterez que la description de l'avifaune est incomplète et elle ne permet pas d'évaluer sur une base scientifique valable les impacts d'un tel projet sur les oiseaux migrateurs, notamment lors des migrations printanières et automnales. L'inventaire réalisé en juin 2002 nous renseigne essentiellement sur les espèces qui nichent dans le secteur du Mont Copper. Les résultats de l'inventaire ont une portée limitée, et sont peu utiles quand vient le temps discuter des migrations, car plusieurs espèces ont terminé leur migration printanière à la fin juin.

Les saisons de migrations varient selon les espèces ou les groupes d'espèces (p.ex oies, bernaches, canards de mer, oiseaux marins, oiseaux terrestres) et elles peuvent débutées tôt au printemps ou à l'automne et peuvent s'étendre sur plusieurs mois. De plus, les voies de migration printanières et automnales peuvent être différentes pour une même espèce. Par exemple, le secteur de Murdochville peut être survolé par des canards de mer lors de la migration printanière, mais elle ne sera pas lors de la migration automnale. Pour toutes ces raisons, nous suggérons de bonifier la description de l'avifaune et d'ajouter une section pour discuter des migrations et des déplacements des oiseaux. Cette section devra également discuter de l'importance des conditions climatiques (p.ex la brume, le brouillard) et la topographie lors des déplacements ou des migrations ainsi que des conditions observées dans la région de Murdochville.

Nous sommes également préoccupés par la perte d'habitat lié au déboisement, spécialement pour la Grive de Bicknell, une espèce à statut précaire. À cet effet, nous attendons toujours le dépôt d'un rapport d'une étude complémentaire sur la Grive de Bicknell pour compléter notre analyse.

Veuillez agréer, Monsieur Matteau, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Louis Breton, biologiste - analyste

- p.j. Analyse de conformité  
c.c. Jean-Yves Charette (Service canadien de la faune)



# Analyse de conformité

## Aménagement d'un parc d'éoliennes sur le Mont Copper, Murdochville

Notre analyse est basée sur la documentation suivante :

SNC-Lavallin, 2003. Parc éolien du Mont Copper – Rapport final. Avril 2003. 136 p. + annexes.

### OISEAUX MIGRATEURS

#### Sauvagine

Les données présentées pour la sauvagine dans le rapport pour le projet du mont Copper nous paraissent insuffisantes. Que ce soit pour la période de migration ou la période de nidification, aucun inventaire ou revue de littérature exhaustive ciblant la sauvagine n'a été fait pour l'aire exacte d'étude de ce projet (Mont Copper).

Bien que l'habitat semble peu propice (cours d'eau à caractère intermittent, relief montagneux prédominant, zones humides rares quoiqu'existantes) à la nidification de la sauvagine, il aurait été souhaitable de réaliser un inventaire ciblé pour pouvoir statuer réellement sur le potentiel du site, puisque tel quel, le rapport ne nous le permet pas. On ne fait que mentionner que le SCF a observé du Garrot à œil d'or dans les environs (dans un quadrat à 50 km de là pour être plus précis), sans toutefois confirmer ou infirmer sa présence sur le site. (Dans ce même quadrat, notons que le SCF a aussi observé du Fuligule à collier, ce qui n'a même pas été rapporté par le consultant).

Même si le SCF ne connaît aucun corridor migratoire pour la sauvagine à l'intérieur de la péninsule gaspésienne, il y a lieu de croire que le site pourrait être survolé par des canards plongeurs (p. ex. Garrot d'Islande, Garrot à œil d'or) et des canards de mer (p. ex. Macreuses sp., Arlequin plongeur [ce dernier niche possiblement juste un peu plus au nord, soit sur la rivière Madeleine et sur la rivière Sainte-Anne]) lors de la migration de la baie des Chaleurs vers des sites plus au nord. Peut-être que les inventaires réalisés pour connaître les espèces d'oiseaux terrestres en migration sur le site auraient pu être utiles pour détecter des canards en migration, mais ils ont été réalisés trop tard (20 et 21 juin), puisqu'à cette période, la grande majorité des oiseaux (dont les canards) sont en nidification (re : chronologie des espèces de sauvagine dans l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional).

Nous jugeons que l'information contenue dans l'étude d'impact est insuffisante pour nous puissions nous prononcer sur les impacts potentiels du projet sur la sauvagine en nidification ou en migration, que ce soit pendant les travaux ou pendant l'exploitation des éoliennes.

#### Oiseaux marins et coloniaux

Les données suggèrent qu'il n'y a pas de colonies d'oiseaux marins ou coloniaux dans les environs du site à l'étude. Le rapport contient une bonne revue de la littérature à ce sujet. Nous sommes d'avis dans ce cas, que le rapport contient suffisamment d'informations pour se prononcer sur les impacts potentiels du projet sur les oiseaux marins et coloniaux.

## Oiseaux terrestres

Pour les autres espèces, nous sommes d'avis dans l'ensemble, que les résultats des inventaires sur les oiseaux sont peu concluants puisque comme le mentionne le rapport "Les inventaires d'oiseaux migrateurs printaniers ont permis l'observation de peu d'individus et d'espèces d'oiseaux. L'inventaire a été tenu tard au printemps et plusieurs oiseaux présents avaient déjà commencé à nicher." Or il semble évident que les dangers de collision des oiseaux avec les éoliennes sont beaucoup plus grands en période de migration, plutôt qu'en période de nidification.

Au sujet des couloirs de migration, le document mentionne qu'une "Une vérification faite en ce sens auprès du Service canadien de la faune a confirmé l'absence de couloirs migrateurs particuliers dans la zone d'étude". Cette affirmation est erronée. Le Service canadien de la faune n'a pas confirmé l'absence de couloirs migrateurs, le Service canadien de la faune a précisé qu'il n'avait pas d'information sur les couloirs de migration dans ce secteur. Ce qui est très différent.

## Espèces en péril

Concernant les espèces d'oiseaux en périls nous avons également le même commentaire sur la période choisie pour les inventaires. Au sujet de la migration printanière on mentionne qu'il y a eu peu d'individus et d'espèces d'oiseaux d'observés. Nous croyons que les dates d'inventaires n'étaient pas appropriées. Il aurait été préférable de faire des inventaires échelonnés sur l'ensemble de la période de migration des oiseaux. De plus, la date des inventaires n'est pas claire et cette information nous paraît importante pour se prononcer sur les résultats obtenus. Est-ce les mêmes dates que pour les rapaces ? Si c'est le cas, (25 juin au 4 juillet 2002) ce n'était pas vraiment le printemps!

Page 62 : On mentionne que le Service canadien de la faune a confirmé l'absence de couloirs migrateurs particuliers pour les oiseaux; c'est inexact. Il aurait plutôt fallu lire que le Service canadien de la faune n'a aucune donnée sur l'existence de couloirs migratoires dans ce secteur. Il aurait donc été intéressant qu'une vérification soit faite de cette possibilité en périodes appropriées et selon des techniques adéquates.

Page 63 : Oiseaux migrateurs : on mentionne que 39 espèces d'oiseaux ont été dénombrées au cours des inventaires et qu'aucune de ces espèces n'apparaît sur la liste des espèces désignées vulnérables, menacées ou susceptibles d'être désignées comme telles au Québec. Dans le tableau 8.12 (page 64) on mentionne la présence de la Grive à joues grises. Or la Grive à joues grises a été divisées en deux espèces soit la Grive à joues grises et la Grive de Bicknell. La Grive à joues grises niche en forêt boréale loin au nord du Saint-Laurent et la Grive de Bicknell niche notamment en Gaspésie. Il se pourrait donc très bien que les Grives à joues grises observées en 2002 au mont Copper soient en fait des Grives de Bicknell. Depuis le 26 mars 2003, la Grive de Bicknell est sur la Liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du Gouvernement du Québec. Elle fait aussi partie de la liste fédérale depuis 1999.

Page 65 : Oiseaux de proies : Les inventaires ont eu lieu du 25 juin au 4 juillet 2002. Pour bien juger de l'utilisation du site par les rapaces, il aurait fallu faire des inventaires durant les périodes de migration des rapaces.

Page 66 : Sauvagine : On mentionne que selon l'article 6 du Règlement sur les oiseaux migrateurs, il est interdit de déranger ou de détruire des nids d'oiseaux migrateurs ... ; ce qui



est exact. Ce commentaire s'applique non seulement à la sauvagine mais à toutes les espèces d'oiseaux migrateurs.

Page 67 : Grive de Bicknell : On mentionne que l'espèce n'a pas été recensée lors des inventaires de terrain. Comme il semble y avoir eu confusion au sujet du nom de la Grive de Bicknell (Grive à joues grises) il faudrait revoir cette affirmation. De plus, le fait qu'un ornithologue (amateur?) de la région ait confirmé ces dires ne rend pas cette confirmation nécessairement crédible.

Page 68 : Arlequin plongeur : bien que les sites (sommets de montagnes) où seront construits les éoliennes ne sont pas des sites probables de nidification de cette espèce, le problème est davantage associé aux chemins d'accès. Les chemins d'accès nécessiteront probablement de traverser plusieurs ruisseaux et rivières, ce qui pourrait avoir des impacts sur les sites de nidification du arlequin.

Page 69 : Tableau d'évaluation de l'impact sur l'habitat de la Grive de Bicknell en phase de construction: On considère l'étendue de l'impact comme ponctuelle. C'est en partie vrai, mais comme le projet prévoit l'installation de plusieurs dizaines d'éoliennes sur autant de sommets, le projet pourrait affecter plusieurs individus ou couples de Grives de Bicknell.

Page 123 : 10.1 : Inventaire sur l'habitat de la Grive de Bicknell.  
Parmi les options proposées, il faut réaliser que si un inventaire est fait avant les travaux et que la présence de la Grive de Bicknell y est confirmée, la Loi canadienne sur les espèces en péril pourrait s'appliquer. Selon ses dispositions, il pourrait être interdit d'en modifier l'habitat.

De plus, pour se conformer aux exigences du Règlement sur les oiseaux migrateurs, le rapport aurait du comprendre un engagement du promoteur d'éviter le déboisement et la construction des routes d'accès en période de nidification.

Nous n'avons pas encore reçu l'étude complémentaires sur la Grive de Bicknell réalisée dans le cadre de ce projet. Le Service canadien de la faune considère les commentaires actuel sur la présente étude d'impact comme préliminaire tant que nous n'aurons pas eu l'occasion de commenter le rapport complémentaire sur la Grive de Bicknell.

Enfin, le rapport contient la liste des personnes consultées. Une correction est nécessaire à la liste : il s'agit de François Shaffer et non Schaffer.

Commentaires élaborés par :

Jean-Yves Charette, SCF  
François Shaffer, SCF  
Jean-François Rail, SCF  
Christine Lepage, SCF